

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET CIVIL DES MANAGERS

PRÉ REQUIS : Aucun

DURÉE : 1 jour (7 heures)

EFFECTIF MAXIMUM : 10 participants

PUBLIC CONCERNÉ :

Personnel de l'encadrement du secteur Tertiaire, Industriel, Sanitaire et Sociale, Evènementiel

OBJECTIFS :

Situer son rôle d'acteur de la prévention des risques professionnels
Comprendre les différents enjeux humains, civils et pénaux
Désamorcer les réactions négatives en termes de prévention des risques professionnels

ATTRIBUTION FINALE :

ATTESTATION DE STAGE

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, travail en sous-groupe...
Formation dynamique (théorique/pratique)

PROGRAMME

Présentation du formateur, puis à travers un tour de table, représentations des participants sur la prévention des risques professionnels puis leurs attentes de la formation.

La sécurité pourquoi ? Autour de Anne©

Notion de danger et de situations dangereuses

Les fondamentaux de la prévention des risques :

l'obligation de sécurité de résultat, l'obligation de sécurité du salarié

La démarche Capital Santé ©

Le Règlement Intérieur : contenu et portée

Les notions de la responsabilité civile et pénale

Recenser les réactions négatives et alibis (je n'ai pas le temps, ça n'est jamais arrivé...)

Imaginer des outils de désamorçage selon les leviers Capital Santé © ou obligation réglementaire

INTERVENANTS : Marc ALIMBAU et Hugues ALIMBAU

Consultants formateurs, certifiés par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection)
et agréés par l'INRS et la CRAMIF (Caisse Régionale Assurance Maladie)

Chargés de prévention sur le Tour de France

TARIF INTER-ENTREPRISE : 280 € HT /participant - TARIF INTRA-ENTREPRISE : nous consulter